

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 6 août 2024 à 19 h 31.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : Mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay, conseillères

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 10, le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour un bâtiment situé au 639, chemin de Joliette. Après délibération, le comité autorise la présente demande.

À 19 h 15, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1071-83-2024 ayant pour titre « Règlement 1084-1-2024 modifiant le règlement de démolition 1084-2023 ».

2024-08-285

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 31.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-286

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (285) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (286) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (287) | 3. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024; |
| | 4. Information et suivi de dossiers : |
| (288) | 4.1 Action famille Lanoraie – demande d'appui; |
| | 5. Administration : |
| (290) | 5.1. Adoption du règlement 136-2024 relatif à la fermeture de fossés et l'installation de ponceaux; |
| (291) | 5.2. Contrat de service – contrôleur animalier; |
| | 5.3. Projet de développement rue des Étangs – réception des travaux et autorisation de signature; [reporté] |
| (292) | 5.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 133-1-2024 modifiant le règlement 133-2024 relatif à la tarification – remplacement de l'annexe 3; |
| (293-294) | 5.5. Groupes de travail (Politique culturelle et Politique de l'arbre); |
| | 6. Sécurité publique : |
| (295) | 6.1. Adoption du règlement 137-2024 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages; |
| (296-297) | 6.2. Feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR); |
| | 7. Travaux publics : |
| (298) | 7.1. Équipements de déneigement; |
| (299) | 7.2. Entretien ménager; |
| | 8. Hygiène du milieu; |
| | 9. Loisirs et culture : |
| | 9.1. Fête nationale – rapport; |
| (300) | 9.2. Patinoire; |
| (301) | 9.3. Mobilier urbain; |

- (302) 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (303) 10.1. Certificat de conformité – règlement 1071-83-2024 (implantation de certains bâtiments municipaux et normes relatives aux PGO;
- (304-305) 10.2. Adoption du règlement 1084-1-2024 amendant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition;
- (306) 10.3. Demande de permis de démolition – 639, Chemin de Joliette;
- (307) 10.4. Demandes de dérogation mineure :
- (308-314) 10.4.1. 450, rue Sainte-Marie;
- (289-315-316) 10.4.2. 38, rue des Caboteurs;
- (317) 10.5. Demandes de permis PIIA;
- (318) 11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-287

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 2 juillet 2024 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-288

ACTION FAMILLE LANORAIE – DEMANDE D'APPUI

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie appuie le projet d'installation d'une clôture et d'une remise au 42, rue Louis-Joseph-Doucet par l'organisme Action Famille Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-289 DEMANDE DE RÉVISION RÉSOLUTION 2019-07-262

CONSIDÉRANT la demande de M. Jean-Claude Potvin au conseil municipal afin de revoir la décision rendue par la résolution 2019-07-262.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-290 ADOPTION DU RÈGLEMENT 136-2024 RELATIF À LA FERMETURE DE FOSSÉS ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 136-2024 relatif à la fermeture de fossés et l'installation de ponceaux, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-291 CONTRAT DE SERVICE – CONTRÔLEUR ANIMALIER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de service de la compagnie 9266-3749 Québec inc. œuvrant sous le nom de Le Carrefour Canin de Lanaudière, pour les années 2024-2025 et 2025-2026 selon les clauses prévues au contrat, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de service.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-292 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 133-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 133-2024 RELATIF À LA TARIFICATION – REMPLACEMENT DE L'ANNEXE 3

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 133-2024 relatif à la tarification – remplacement de l'annexe 3, et dépose le projet de règlement 133-1-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-08-293 GROUPE DE TRAVAIL – POLITIQUE DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique de l'arbre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un groupe de travail pour assurer sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les règles de fonctionnement de ce groupe de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le mandat de ce groupe de travail soit de faire des recommandations au conseil municipal concernant les actions prévues à la politique de l'arbre, c'est-à-dire celles à prioriser et la façon de les mettre en œuvre.

Que le groupe de travail à former soit composé de deux élus et sept citoyens, parmi lesquels on doit compter un ingénieur forestier et un représentant du monde agricole.

Qu'un membre de l'administration municipale soit adjoint à ce groupe de travail et agisse à titre de secrétaire pour ce dernier.

Que les règles d'éthique, de déontologie et de régie interne annexées à la présente s'appliquent au groupe de travail.

Qu'un appel de candidatures soit publié par le directeur général et greffier-trésorier à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-294

GROUPE DE TRAVAIL – POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un groupe de travail pour assurer sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les règles de fonctionnement de ce groupe de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le mandat de ce groupe de travail soit de faire des recommandations au conseil municipal concernant les actions prévues à la politique culturelle, c'est-à-dire celles à prioriser et la façon de les mettre en œuvre.

Que le groupe de travail à former soit composé de deux élus et sept citoyens.

Qu'un membre de l'administration municipale soit adjoint à ce groupe de travail et agisse à titre de secrétaire pour ce dernier.

Que les règles d'éthique, de déontologie et de régie interne annexées à la présente s'appliquent au groupe de travail.

Qu'un appel de candidatures soit publié par le directeur général et greffier-trésorier à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-295

ADOPTION DU RÈGLEMENT 137-2024 SUR LA PERCEPTION DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 137-2024 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-296 FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) – PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable et la municipalité concernant l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) permanents sur le Chemin de Joliette suivant la résolution 2024-03-072;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des feux rectangulaires à clignotement rapide se ferait aux passages piétons situés sur le Chemin de Joliette à proximité de ses intersections avec les rues des Pins et des Tilleuls.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la municipalité souhaite prendre en charge la gestion du projet, le réaliser dans un horizon de deux ans, et négocier un protocole d'entente de collaboration avec le ministère pour la mise en place des FRCR permanents aux passages piétons situés sur le Chemin de Joliette.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à approuver et signer l'entente de collaboration qui découlera des négociations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-297

FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) – BUDGET

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour l'installation des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) permanents sur le Chemin de Joliette à proximité de ses intersections avec les rues des Pins et des Tilleuls;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a donné à la municipalité l'autorisation pour installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) solaires dans l'intervalle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 20 000 \$ pour l'acquisition de quatre feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) solaires et de la quincaillerie nécessaire à leur installation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-298

ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 5 500 \$ pour l'acquisition d'un ensemble de conversion pour lame chasse-neige.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-299 ENTRETIEN MÉNAGER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir les services d'Entretien CDC au tarif horaire de 37,50 \$ pour combler les besoins en entretien ménager en conséquence de l'absence de certaines ressources.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

FÊTE NATIONALE – RAPPORT

En vertu du règlement 96-2017, le maire dépose et fait une lecture sommaire du rapport Fête nationale 2024 réalisé par la directrice du Service vie citoyenne.

2024-08-300

PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 55 000 \$ pour la réalisation de travaux de scarification, pavage et planimétrie de la surface de la patinoire, laquelle somme sera prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-301

MOBILIER URBAIN

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 24 000 \$ pour l'achat de mobilier urbain.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-302

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-83-2024 (IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET NORMES RELATIVES AUX PRATIQUES DE GESTION OPTIMALE DES EAUX PLUVIALES)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour le Règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO, émis le 4 juillet 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-303 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1084-1-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1084-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 1084-1-2024 modifiant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition d'immeuble, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-304

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 639, CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 639, Chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 relatif à la démolition.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 639, chemin de Joliette, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-305

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 639, CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la procédure entreprise aux fins de pouvoir procéder à la démolition du bâtiment situé 639, chemin de Joliette situé sur le lot 4 165 167 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'admissibilité au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental portant le numéro 673-2023 dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a conclu qu'il y a lieu de verser aux propriétaires une indemnité de départ;

CONSIDÉRANT QUE cette allocation de départ est conditionnelle à ce que la municipalité s'engage à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition aura lieu une fois que la démolition ou le déplacement de la résidence, de même que tous les autres biens situés sur le terrain incluant les fondations, aura été effectué par les propriétaires, et ce, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal s'engage à faire l'acquisition du lot 4 165 167 pour la somme nominale de 1,00 \$ une fois que la démolition ou le déplacement de la résidence, de même que tous les autres biens situés sur le terrain incluant les fondations, aura été effectué par les propriétaires, et ce, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité publique.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à mandater un notaire pour procéder à la préparation de l'acte translatif de propriété inhérent à cette transaction et à déposer une demande de réclamation d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout acte relié à cette transaction.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-306

DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 450, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 450, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement sur les dérogations mineures 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un garage détaché de 7,32 mètres sur 9,75 mètres en cour avant alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage 269-90 prohibe l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 22 juillet 2024;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché de 7,32 mètres sur 9,75 mètres en cour avant alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage 269-90 prohibe l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant suivant la possibilité de réaliser le projet conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-307

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 38, RUE DES CABOTEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 38, rue des Caboteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement sur les dérogations mineures 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser une somme des marges latérales de 5,76 mètres alors que la somme minimale des marges latérales prescrite à l'article 3.4.1.2.4.6.1 du règlement de zonage 269-90 est de 6 mètres, autorisant une dérogation de 0,24 mètre;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 22 juillet 2024;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la dérogation mineure visant à autoriser une somme des marges latérales de 5,76 mètres alors que la somme minimale des marges latérales prescrite à l'article 3.4.1.2.4.6.1 du règlement de zonage 269-90 est de 6 mètres, autorisant une dérogation de 0,24 mètre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-308

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 94, RUE DE L'ANCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 94, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 94, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-309

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 78, RUE DE L'ANCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 78, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 78, rue de L'Ancre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-310

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 79, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 79, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 79, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-311

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 91, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 91, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 91, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 20 h 50. Le quorum est maintenu.

2024-08-312 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 17, RUE JOSÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 17, rue José;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 17, rue José.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-313

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 477, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 477, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 477, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance à compter de 20 h 53.

2024-08-314

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 385, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 385, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 385, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que le bleu utilisé soit un ou deux tons plus pâles (Planétarium ou Roi Triton) que le bleu présenté (Bleu saphir).

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-315

LES MONARQUES DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 100 \$ soit accordé à Les monarques de Lanoraie, afin de promouvoir la préservation du papillon monarque.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-316

ALUS LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à l'établissement d'un partenariat avec L'union des producteurs agricoles de Lanaudière dans le cadre du Programme ALUS Lanaudière, lequel programme vise à encourager les agriculteurs à adopter des pratiques durables et à offrir des services écologiques en contrepartie de compensations financières.

Qu'une somme de 1 000 \$ soit prévue annuellement à cette fin pour un terme de cinq ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-317

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 885 188,64 \$ (525300 à 525529, PA 1567 à PA 1586, 13279 à 13284, 13288 à 13289, 13291, 13293 à 13381) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 53 À 21 H 11

2024-08-318

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 11.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire